

Monsieur Jean-Damien PONCET
Directeur du BEA-TT
Ministère de la Transition écologique et solidaire, chargé des
Transports
Grande Arche – Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

Saint-Denis, le 09/11/2023

Objet : Réponse au courrier du 4 Août 2023 sur la collision entre un train de marchandises et un convoi exceptionnel, survenue le 16 juin 2021 sur le passage à niveau n° 17 à Rumigny (Ardennes)

Monsieur le directeur,

Votre courrier du 4 Août dernier nous communiquant le rapport d'enquête technique publié par vos services à la suite de la collision entre un train de marchandises et un convoi exceptionnel, survenue le 16 juin 2021 sur le passage à niveau n° 17 à Rumigny, a retenu toute notre attention.

Après analyse du rapport ainsi que de ses recommandations et invitations vous trouverez ci-après les suites que SNCF Réseau compte y apporter.

Sur la recommandation n° 3 adressée à l'ensemble des gestionnaires des infrastructures ferroviaires :

Rendre disponibles les données relatives aux profils en long des infrastructures routières aux abords et au droit des passages à niveau, pour que les transporteurs routiers de voyageurs et de marchandises puissent évaluer plus aisément les capacités de franchissement des PN par leurs véhicules.

Dans chaque département, fournir annuellement à la commission départementale de sécurité des passages à niveau en complément de la liste des PN à franchissement difficile ces données actualisées.

SNCF Réseau propose d'initier une étude de faisabilité d'une gestion électronique de la documentation (GED) pour la mise à disposition des données relatives aux profils en longs des infrastructures routières au droit des passages à niveau à l'attention des transporteurs routiers et gestionnaires de voiries.

Les résultats de cette étude intégrant les aspects techniques, budgétaires, juridiques, le contenu de la GED et les modalités de mise à jour de celle-ci, sont attendus pour fin décembre 2024.

A défaut d'un retour positif de cette étude, il pourra être envisagé de fournir sur sollicitation des transporteurs, les relevés Tipules pour le(s) PN objet(s) de leur demande, étant entendu que la durée de validité de ces relevés est restreinte à la période de traversée du(des) PN envisagé(s).

La mise à disposition de ces données ne doit pas pour autant retirer aux transporteurs l'obligation qui leur est faite de réaliser un examen particulier du passage à niveau.

Sur l'invitation formulée auprès de la DSR, DGITM et SNCF Réseau :

Le BEA-TT invite la délégation à la sécurité routière, la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités et SNCF Réseau à publier sur les sites internet à destination du public ou des professionnels, les documents de communication réalisés en plusieurs langues relatifs aux règles de circulation et de franchissement des passages à niveau par les convois exceptionnels

SNCF Réseau propose sur son site dédié à la prévention aux passages à niveau, dans la rubrique destinée à la sensibilisation des conducteurs professionnels et des jeunes conducteurs, des dépliants, édités en plusieurs langues, reprenant les conditions et règles de sécurité à respecter pour les convois exceptionnels.

<https://www.sncf-reseau.com/fr/securete-ferroviaire/la-prevention/la-sensibilisation-des-conducteurs-professionnels>

Sur l'invitation formulée auprès de SNCF Réseau :

Le BEA-TT invite SNCF Réseau à enrichir les formations initiales et continues des chefs d'incidents locaux par le retour d'expérience sur cet accident. En particulier, élaborer avec les services de secours des schémas d'approche d'une zone accidentée incluant le risque de fuite des matières dangereuses transportées.

Pour tenir compte de cette invitation, SNCF Réseau va réviser la réponse pédagogique relative à la formation des chefs d'incidents locaux (CIL) en y intégrant :

- Les enseignements issus du REX qui sera établi pour cet évènement
- Une méthodologie de concertation avec les forces de secours pour définir la stratégie d'approche incluant le risque de fuite de matières dangereuses lors de l'intervention du CIL sur la zone accidentée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Damien PALLANT



Directeur Général Adjoint Sécurité